

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 mai à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

Présents : LAHACHE Robert-GRECO Valérie-DUBOIS Gilles- COLLET Mickaël-SALGUEIRO Victor
CASTAGNOZZI Franco-LHUILLIER Jean-GODEY Alain-FRANCOIS Stéphane-BAUM Eric

Excusés :

THIRY William (procuration à BRETON Clara)

COLLET Florian (Procuration à COLLET Mickaël)

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 16 mai 2024

Conseillers présents : 11

date affichage : 27 mai 2024

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : DUBOIS Gilles

Délibération 21/2024

Vote des subventions 2024 aux associations et autres organismes de droit privé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vote les subventions 2024 aux associations et autres personnes de droit privé selon le tableau suivant :

Associations	pour mémoire vote 2023	vote 2024
Anim Roville	500 euros	800 euros
MJC	800 euros	1000 euros
ESBR Foot	900 euros	1400 euros
Association des anciens combattants Et victimes de guerre	300 euros	600 euros
Médiathèque du Bayonnais		150 euros

Une subvention d'un montant de 30 euros est attribuée aux enfants de Roville-Dvt-Bayon jusqu'à l'âge de 16 ans inscrits à une association sportive ou culturelle.

Cette somme sera versée sur présentation d'un justificatif de paiement de la cotisation annuelle et d'un justificatif de domicile

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 27 mai 2024

Madame le Maire, Clara BRETON



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 mai à 20 h30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame BRETON Clara, Maire.

Présents : LAHACHE Robert-GRECO Valérie-DUBOIS Gilles- COLLET Mickaël-SALGUEIRO Victor
CASTAGNOZZI Franco-LHUILLIER Jean-GODEY Alain-FRANCOIS Stéphane-BAUM Eric

Excusés :

THIRY William (procuration à BRETON Clara)

COLLET Florian (Procuration à COLLET Mickaël)

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 11

Nombre de votants : 13

date convocation : 16 mai 2024

date affichage : 27 mai 2024

Secrétaire de séance : DUBOIS Gilles

Délibération 22/2024

Location du logement communal F2 sis 25 avenue du Général Leclerc Immeuble Beaujour

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de louer le logement F2 « maison Beaujour » situé 25 avenue du Général Leclerc pour une durée de 6 ans.
- Fixe le montant du loyer mensuel à la somme de 405 euros
- Autorise Mme le Maire à rechercher un locataire et à signer tous les documents relatifs à cette affaire (bail, état des lieux...)

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 27 mai 2024

Madame le Maire, Clara BRETON


